

nom prénom
adresse résidence administrative

ville, le

Monsieur le Recteur de l'académie de Limoges

S/c Monsieur le Directeur des Services Académiques
du département de [département]

S/c [Madame, Monsieur] le chef d'Établissement

Monsieur le Recteur,

Depuis quelques années, les formations de premiers secours auprès des élèves sont devenues obligatoires (articles L. 312-16, 312-40 à 312-42 du code de l'éducation). Les infirmières et infirmiers de l'Éducation Nationale s'y sont largement impliqués comme d'autres personnels tels que les enseignants, les gestionnaires, les secrétaires...

Les événements tragiques liés aux attentats en France ont renforcé ce dispositif. Le travail engagé depuis quelques années a permis l'obtention d'un fort pourcentage d'élèves formés sur la région Limousin.

Cette action de prévention ne fait pas partie des missions des infirmières et infirmiers de l'Éducation Nationale (circulaire n° 2015-119 du 10-11-2015). Pour celles et ceux qui l'assurent, elle nécessite un réel engagement afin de réaliser l'ensemble de leurs tâches professionnelles quotidiennes.

Malgré nos efforts pour parvenir à réaliser autant de formations de premiers secours, nous ne nous estimons pas, à ce jour, reconnus. A plusieurs reprises, nous avons fait part de nos difficultés et avons demandé une compensation financière au même titre que nos collègues de l'équipe pédagogique.

En contact avec nos collègues infirmières de l'académie de Bordeaux, nous avons appris qu'elles perçoivent une indemnité de 280 euros par formation PSC1 sur une ligne budgétaire réservée à cet effet.

Récemment , nous avons eu connaissance de votre proposition à savoir nous attribuer une somme de 300 euros pour l'ensemble des formations réalisées pour l'année 2017. Cette somme sera prélevée sur le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui a pour fonction de reconnaître « *un accroissement temporaire et ponctuel de charge ou de responsabilité de fonction* ».

Nous sommes défavorables à ce choix budgétaire car il ne permet pas la pérennité et la reconduction annuelle de ce dispositif de plus, il pénalise nos collègues non-formateurs engagés dans d'autres types d'actions de prévention tout aussi importantes et chronophages.

Nous sollicitons toute votre attention, Monsieur le Recteur, pour reconnaître l'action de prévention menée, les résultats obtenus depuis plusieurs années et la nécessaire équité de traitement entre les infirmières et infirmiers de l'Éducation Nationale. Nous espérons une suite favorable à cette demande. Dans le cas contraire, nous serons contraints de revoir notre engagement comme formatrices et formateurs de premiers secours et de nous consacrer uniquement à nos missions, tout en le regrettant.

Veillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations très respectueuses.

[prénom][nom]
[signature]